

MESSAGE DU DIRECTEUR	2
BUT ET DÉFINITION	3
ENCADREMENTS LÉGAUX	3
GROUPES AYANT COLLABORÉ	4
CONSULTATIONS	4
CONTEXTE	5
COHÉRENCE AVEC LE PEVR	9
ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	10
SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF	11

## MESSAGE DU DIRECTEUR

L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe s'est construite, au fil des années, une réputation enviable quant à la qualité des services éducatifs qui y sont offerts et à l'expertise des membres de son personnel. Ses installations et ses infrastructures suscitent l'admiration et permettent aux élèves d'évoluer dans un environnement stimulant et évocateur des réalités du marché du travail.

C'est avec le souci de maintenir ces hauts standards de qualité et d'accompagner encore plus adéquatement nos élèves vers la réussite et le développement de leur plein potentiel que la réflexion sur le projet éducatif 2019-2023 s'est effectuée.

Comme toujours, nos équipes ont fait preuve d'un fort engagement et d'une collaboration exemplaire, tout au long du processus qui a mené à l'identification d'objectifs porteurs de compétence et d'accomplissement et qui s'inscrivent dans le respect de notre mission.

C'est donc avec une grande fierté que nous vous présentons le projet éducatif 2019-2023 de l'EPSH.

Bon succès à toutes et à tous!



Carl Bérubé  
Directeur

## BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.<sup>1</sup>


## ENCADREMENTS LÉGAUX

La Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
  - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
  - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
  - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
  - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
  - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire ;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et celle du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3) ;
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

La LIP précise également que le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif du centre, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Gestion axée sur les résultats : pilotage du système d'éducation – Projet éducatif*, 2018, p. 6.



Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par le centre et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel du centre et de représentants de la communauté et de la commission scolaire (LIP, article 109).

## **GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**

L'élaboration du projet éducatif a été coordonnée par les Services éducatifs en formation professionnelle. Ceux-ci ont été appuyés d'un comité de pilotage composé des chefs de groupe des départements de l'EPSH ainsi que du comité de gestion de l'établissement et du comité pédagogique.

## **CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**

Au cours de l'année 2017-2018, l'ensemble du personnel de l'EPSH (enseignants, professionnels, personnel de soutien technique et administratif et membres de la direction) de même que les membres du conseil d'établissement ont été invités à s'exprimer à l'égard de la mission, de la vision et des valeurs de l'établissement de même que sur ses forces et les défis dont le projet éducatif doit tenir compte. Ils ont également eu l'occasion d'exposer leurs préoccupations quant à la réussite éducative des élèves qui fréquentent l'EPSH.

À l'automne 2018 et à l'hiver 2019, la consultation s'est élargie aux groupes et aux partenaires suivants :

- les élèves fréquentant l'EPSH depuis 6 mois et plus ;
- les parents d'élèves mineurs ;
- les milieux de stages ;
- les organismes partenaires et représentants de la communauté.

À cette période, le personnel de l'EPSH a de nouveau été consulté dans le cadre de chacune des journées pédagogiques école pour déterminer les objectifs, les cibles et les indicateurs associés au projet éducatif.

## CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'EPSH

### Profil de l'EPSH



#### NOTRE VISION

*Demeurer un centre de formation professionnelle de référence, innovant dans ses pratiques, reconnu pour sa capacité à accompagner les élèves vers la réussite, la diplomation et le développement de leur plein potentiel, en tenant compte de leur diversité et de leurs besoins particuliers*

#### NOTRE MISSION

*Former des professionnels de métier accomplis et compétents, en dispensant un enseignement de qualité axé sur les besoins évolutifs du marché du travail.*

#### NOS VALEURS

- *Respect*
- *Professionalisme*
- *Engagement*
- *Collaboration*

### Pour réaliser sa mission, l'EPSH...

- place l'élève au cœur des apprentissages, l'accompagne et le responsabilise dans son développement professionnel et personnel, et ce, de façon à assurer sa réussite et son intégration à la société et au monde du travail ;
- compte sur un personnel compétent, proactif et engagé, une équipe en lien avec ses partenaires ;
- met en place un environnement stimulant, branché sur son milieu et propice à l'apprentissage, dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;
- offre un milieu de vie professionnelle de qualité afin que chacun se réalise et exploite son plein potentiel ;
- offre des services personnalisés de conseil en orientation et en information scolaire et professionnelle, de psychoéducation et d'accompagnement pour les demandes de prêts et bourses et l'organisation des loisirs.

- L'EPSH c'est...**
- ▶ Une étroite collaboration avec les Services éducatifs de la formation professionnelle ;
  - ▶ **Plus de 30 programmes** de formation répartis dans 8 **immeubles** situés sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains, dont plusieurs programmes offerts en alternance-travail études (ATE) ou en enseignement individualisé. L'EPSH offre aussi diverses formations autofinancées en collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ) ;
  - ▶ **Plus de 2 000 élèves chaque année.** C'est aussi une multitude de stages offerts dans plusieurs entreprises. Le partenariat éducatif avec plus de 500 protocoles d'entente pour les stages est une pierre angulaire de la qualité de la formation offerte ;
  - ▶ Plus de 230 employés.

### L'EPSH agit en partenariat avec plusieurs organismes du territoire, dont les suivants :

- Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson ;
- Centre d'action bénévole d'Acton Vale ;
- Centre de bénévolat de St-Hyacinthe inc. ;
- Centre de réadaptation en dépendances/Services externes de Saint-Hyacinthe ;
- Centre intégré de santé et des services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME) ;
- Centre Psychosocial Richelieu-Yamaska ;
- CLSC Acton Vale ;
- CLSC Saint-Hyacinthe ;
- Contact Richelieu-Yamaska ;
- Espace Carrière ;
- Forum 2020 ;
- La Clé sur la porte ;
- La Moisson Maskoutaine ;
- Le Baluchon ;
- Le JAG ;
- Maison de la famille des Maskoutains ;
- Place aux jeunes ;
- SDEM-SEMO ;
- Service Québec ;
- Sûreté du Québec (policiers communautaires et intervenants en milieu scolaire).

Les services éducatifs offerts par l'EPSH s'inscrivent en continuité de l'enseignement secondaire et de la formation générale aux adultes dispensés dans les établissements de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ainsi que dans les établissements d'enseignement privés de la région.

## Informations sur la clientèle

- *Élèves de moins de 20 ans*

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans connaît une baisse à l'EPSH depuis les cinq dernières années en raison de la démographie. Cependant, la proportion de ces élèves est de loin supérieure à celle de l'ensemble du réseau. Des pratiques porteuses, d'exploration et de valorisation de la formation professionnelle, instaurées depuis de nombreuses années avec la collaboration de l'ensemble du personnel permettent de maintenir cet écart positif.

STATISTIQUES LOCALES (EPSH) ET NATIONALES (MEES)	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc
<b>• 19 ans et moins nouveaux inscrits</b>										
<b>TOTAL</b>	535	15 562	524	14 920	490	14 696	477	14 141	465	13 448
<b>Femmes</b>	172	5 591	139	5 229	146	5 053	150	4 817	137	4 585
<b>Hommes</b>	363	9 971	385	9 691	344	9 643	327	9 324	328	8 863
<b>• Proportion 19 ans et moins</b>										
<b>PROPORTION</b>	48,9 %	31,1 %	45,0 %	29,8 %	43,2 %	27,3 %	40,0 %	25,9 %	39,7 %	24,3 %
<b>Femmes</b>	39,7 %	24,8 %	30,6 %	23,4 %	34,4 %	20,5 %	32,1 %	19,4 %	29,3 %	17,9 %
<b>Hommes</b>	54,9 %	36,2 %	54,1 %	34,9 %	48,5 %	33,0 %	45,1 %	31,2 %	46,6 %	29,8 %

Données tirées du Système AGIR (MEES)

- *Taux de diplomation*

Le taux de diplomation de l'EPSH peu importe le programme se maintient depuis 5 ans autour de 80 %.

STATISTIQUES LOCALES (EPSH) ET NATIONALES (MEES)	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc	EPSH	Ensemble du Qc
<b>OBTENTION D'UN DIPLOME, PEU IMPORTE LE PROGRAMME/% DE DIPLOMÉS</b>										
<b>PROPORTION</b>	80,1	79,7	78,1 %	80,0 %	78,3 %	80,7 %	82,1 %	81,4 %	81,8 %	81,3 %
<b>Femmes</b>	75,5	79,5	70,8 %	79,1 %	69,3 %	70,7 %	75,1 %	80,7 %	73,2 %	80,8 %
<b>Hommes</b>	83,6	79,9	83,2 %	80,7 %	84,3 %	81,2 %	86,6 %	82,0 %	86,9 %	81,7 %

Données tirées du Système AGIR (MEES)

## Enjeux

Dans le cadre des consultations qui ont été menées :

- Le personnel de l'établissement a soulevé les enjeux suivants :
  - Le soutien aux élèves en difficulté, aux élèves à besoins particuliers ou ayant des troubles d'apprentissage ou des problématiques de santé mentale ;
  - Les abandons ;
  - Le manque d'assiduité de certains élèves ;
  - Le manque de confiance en soi chez certains élèves ;
  - La consommation de drogues chez certains élèves ;
  - L'accueil d'élèves issus de l'immigration, particulièrement en ce qui concerne le niveau de maîtrise du français ;
  - Le manque d'intérêt, de connaissance du métier choisi, de motivation, d'engagement, d'effort de certains élèves ;
  - L'hétérogénéité des groupes quant au niveau de connaissances antérieures, des savoir-être attendus, etc. ;
  - La conciliation études-travail ou études-famille qui est parfois difficile pour certains élèves ;
  - La perte d'expertise reliée aux départs à la retraite d'enseignants expérimentés et la difficulté de recrutement pour assurer la relève ;
  - Le temps de concertation restreint entre les enseignants d'une même équipe-programme de même qu'entre les différentes équipes de l'établissement ;
  - L'importance pour les enseignants de se tenir à jour dans leurs domaines respectifs (importance du perfectionnement technique) ;
  - La nécessité de mettre à la disposition des élèves des équipements et du matériel représentant la réalité du marché du travail.
- Les élèves et les parents d'élèves mineurs ont quant à eux évoqué les enjeux suivants :
  - Le soutien et l'accompagnement des élèves ;
  - La qualité de la formation en lien avec une préparation adéquate à exercer le métier choisi ;
  - L'intégration au marché du travail ;
  - La perspective d'obtenir un diplôme reconnu dans un temps relativement court.
- Les milieux de stage, les organismes partenaires et les représentants de la communauté ont soulevé les enjeux suivants :
  - L'importance, pour les élèves, de connaître les réalités du marché du travail ;
  - Le défi de faire connaître les programmes de l'EPSH et son étendue sur le territoire de la MRC des Maskoutains et de la MRC d'Acton auprès de la population en général.

### *En matière d'adéquation formation-emploi*

À la lumière du plan des besoins de formation 2019-2020 émis par Services Québec Montérégie, l'EPSH est en mesure de répondre à un besoin de main-d'œuvre jugé prioritaire dans une perspective de maximisation de l'adéquation entre la formation et l'emploi pour les métiers de machinistes et de vérificateurs d'usinage et d'outillage. Ceci, par le biais de l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) *Usinage sur machines-outils à commande numérique*. Cependant, le recrutement des élèves pour ce programme demeure un défi.

Au-delà des priorités identifiées par Services Québec, l'EPSH a le souci de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire par un éventail de programmes de secteurs diversifiés





## Forces

Les consultations ont également permis de mettre en relief les points forts de l'établissement et les actions porteuses :

- L'engagement dont fait preuve l'ensemble du personnel ;
- La qualité des services pédagogiques et le niveau de compétence des enseignants ;
- La qualité des services à l'élève ;
- Le climat favorable aux apprentissages ;
- L'esprit de collaboration ;
- Le sentiment d'appartenance du personnel et des élèves envers l'établissement et leur programme ;
- Le partenariat et les liens établis avec les milieux de stages et d'ATE ;
- La qualité des infrastructures et des installations ;
- La réputation remarquable de l'établissement.

## COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Sur la base des enjeux identifiés lors des consultations, deux grandes orientations ont été définies pour le projet éducatif de l'EPSH :

- Orientation 1 — Favoriser la réussite et le développement du plein potentiel de tous les élèves
- Orientation 2 — Offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire

Ces orientations se lient de façon très cohérente avec deux des orientations du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) en vigueur à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe :

- PEVR Orientation 1 — Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous
- PEVR Orientation 3 — Offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire

Dans un esprit de contribution à l'atteinte des objectifs du PEVR, l'EPSH s'est également souciée d'y associer les objectifs de son projet éducatif comme en font foi les tableaux qui suivent.

## ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À L'EPSH

### ORIENTATION 1 : FAVORISER LA RÉUSSITE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES

OBJECTIF 1 : FAVORISER LA DIPLOMATION DU PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES		
COHÉRENCE AVEC LE PEVR	INDICATEUR	CIBLE
<p><i>Orientation 1</i> Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous</p> <p><i>Objectif 1</i> Porter à 74,5 % la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification</p>	<p>Taux de diplomation, peu importe le programme</p>	<p>Taux de diplomation égal ou supérieur à 80 % (cible globale pour l'établissement)</p>
		<p>SITUATION ACTUELLE ANNÉE 2013-2014</p>
		<p>EPSH : 81,8 % Ensemble du Québec : 81,3 %</p>

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS		
COHÉRENCE AVEC LE PEVR	INDICATEUR	CIBLE
<p><i>Orientation 1</i> Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous</p> <p><i>Objectif 1</i> Porter à 74,5 % la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification</p>	<p>Proportion de nouveaux élèves de moins de 20 ans EPSH</p> <p>Proportion de nouveaux élèves de moins de 20 ans Ensemble du Québec</p>	<p>Écart égal ou supérieur à 10 % par rapport à la proportion pour l'ensemble du Québec (cible globale pour l'établissement)</p>
		<p>SITUATION ACTUELLE ANNÉE 2015-2016</p>
		<p>EPSH : 39,7 % Ensemble du Québec : 24,3 %</p>

OBJECTIF 3 : AMÉLIORER LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À RISQUE D'ÉCHEC OU D'ABANDON		
COHÉRENCE AVEC LE PEVR	INDICATEUR	CIBLE
<p><i>Orientation 1</i> Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous</p> <p><i>Objectif 3</i> Réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</p>	<p>Taux de réussite aux épreuves initiales de sanction</p>	<p>Taux de réussite aux épreuves initiales de sanction supérieur à 90 % (cible globale pour l'établissement)</p>
		<p>SITUATION ACTUELLE ANNÉE 2016-2017</p>
		<p>89 %</p>

### ORIENTATION 2 : OFFRIR À NOS USAGERS DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

OBJECTIF 1 : S'ASSURER QUE LES INFRASTRUCTURES EN PLACE SOUTIENNENT LES BESOINS ORGANISATIONNELS ET DE FORMATION		
COHÉRENCE AVEC LE PEVR	INDICATEUR	CIBLE
<p><i>Orientation 3</i> Offrir à nos usagers des infrastructures de qualité et un environnement sain et sécuritaire</p> <p><i>Objectif 2</i> Faire en sorte que 45 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</p>	<p>Liste des travaux et investissements majeurs réalisés pour l'amélioration et le maintien des infrastructures</p>	<p>Maintien de la conformité et de la qualité des infrastructures</p>



## SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

Afin de mener à bien les actions qui seront entreprises pour soutenir l'atteinte des objectifs du projet éducatif, l'EPSH mettra en place à compter de 2019, un Comité projet éducatif composé des membres de la direction, des professionnels et d'un enseignant par département. Ce comité consultatif aura pour mandat de favoriser le partage de bonnes pratiques et la réflexion pédagogique quant aux moyens mis en place pour supporter le projet éducatif et appliquer les normes et modalités d'évaluation.

Chaque service et département de l'EPSH a également comme responsabilité d'élaborer un plan d'action faisant état des moyens qui sont mis en œuvre annuellement en lien avec le projet éducatif de l'EPSH de même que de leur suivi.

En cohérence avec l'article 37 de la *Loi sur l'instruction publique*, le projet éducatif est évalué annuellement et est actualisé au besoin, à la suite de cette évaluation. Cette évaluation présente les résultats obtenus en lien avec les indicateurs retenus dans le projet éducatif. L'évaluation est transmise au directeur général au plus tard le 15 novembre de chaque année, ainsi que le projet d'actualisation, s'il y a lieu.

**VISITEZ-NOUS AU**  
**[www.epsh.qc.ca](http://www.epsh.qc.ca)**

L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe est un centre de formation professionnelle qui forme chaque année plus de 2 000 élèves. Inaugurés en 1994, l'établissement et ses immeubles sont situés sur le territoire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

**Immeuble principal**

1455, boul. Casavant Est  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8S8  
450 773-8400, poste 6601

**Immeuble de la région d'Acton**

1075, rue Bernard  
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

**Immeuble Bouchard**

2800, avenue T.-D.-Bouchard  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8T1

**Immeuble Bonin**

301, rue Bonin  
Acton Vale (Québec) J0H 1A0

**Immeuble Brouillette**

1555, rue Brouillette  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 2G7

**Immeuble Beloeil**

2095, rue de l'Industrie  
Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec)  
J3G 4S5

**Immeuble Casavant**

600 et 700, boul. Casavant Est  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2

**Immeuble Rapide-Plat-Nord**

7705, ch. du Rapide-Plat Nord  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1H5